

MAZARS

A Dé LIE
(Association pour le Développement
Local de l'Insertion et de l'Emploi)
de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul
et communes associées

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



ADÉLIE - MISSION LOCALE
Ferme Dupire
80, rue Yves Decugis
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 71 00 00
SIRET : 352 998 157 00015

MAZARS

22, RUE DENIS PAPIN - BP 78 - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
TEL : + 33 (0) 3 20 47 27 00 - FAX : + 33 (0) 3 20 67 53 40

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE -
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

A Dé LIE
(Association pour le Développement
Local de l'Insertion et de l'Emploi)
de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul
et communes associées

Siège social : 80, rue Yves Decugis - 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A Dé LIE

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association A Dé LIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A Dé LIE

Comptes Annuels

*Exercice clos le
31 décembre 2018*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

A D é L I E

Comptes Annuels

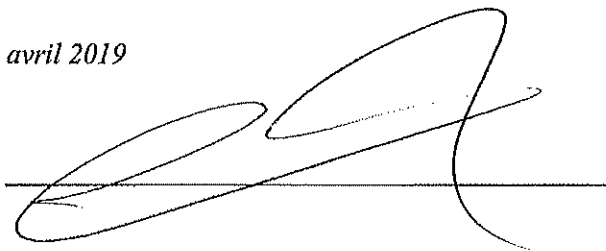
*Exercice clos le
31 décembre 2018*

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 15 avril 2019

Le commissaire aux comptes



MAZARS

Audrey Guggino-Crenu

ADELIE VAMB

Comptes annuels



ADELIE VAMB

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice			Exercice précédent		
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	29 267	22 176	7 091	10 381		
		TOTAL	29 267	22 176	7 091	10 381		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	14 641 273 964	4 323 231 892	10 317 42 072	11 781 42 738		
		TOTAL	288 605	236 216	52 389	54 520		
		Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres Immob. activité de portefeuille Autres titres immobiliés Prêts Autres Immobilisations financières	1 143 15 3 662	 3 662	1 143 15 3 662	1 143 15 3 662	
			TOTAL	4 821		4 821	4 821	
	Total I		322 694	258 392	64 302	69 723		
	Actif circulant		Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits Intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL						
		Avances et acomptes versés sur commande		360		360	360	
		Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	1 816 116	14 188	1 801 928	450 2 271 931	
			TOTAL	1 816 116	14 188	1 801 928	2 272 381	
		Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	20 238 11 848		20 238 11 848	81 177 9 560	
			Total II	1 848 563	14 188	1 834 375	2 363 480	
			Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
			TOTAL DE L'ACTIF ((I+II)+(III+IV+V))		2 171 258	272 580	1 898 677	2 433 203
Renvois		(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres							

ADELIE VAMB

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	102 033	102 033
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	344 046	344 046
	Report à nouveau	-93 789	-197 218
	Résultat de l'exercice	13 880	102 762
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		366 170	351 623
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	83 135	78 014
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
	Total II	83 135	78 014
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	307 433	738 460
	Emprunts et dettes financières divers (3)	310 000	280 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	317 072	375 692
	Dettes fiscales et sociales	395 538	480 781
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	26 075	37 505
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	93 251	91 125
Total III		1 449 371	2 003 565
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		1 898 677	2 433 203
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 449 371	2 003 565
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	107 433	288 460
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation

Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	2 791 232	3 102 832
	Produits liés à des financements réglementaires		
Charges d'exploitation	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	135 125	137 840
	Autres produits	220	3 898
	Total des produits d'exploitation I	2 926 578	3 244 571
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	35 533	35 634
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	406 218	518 914
	Impôts, taxes et versements assimilés	136 373	158 124
	Salaires et traitements	1 485 032	1 621 072
	Charges sociales	766 568	727 951
Produits financiers	Dotations	34 111	40 109
	• sur immobilisations		
	amortissements		
	provisions		
	Dotations d'exploitation		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	2 093	918
	Total des charges d'exploitation II	2 865 932	3 116 912
	Résultat d'exploitation (I-II)	60 646	127 659
Charges financières	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	543	13
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	543	13
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilés	8 561	6 318
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Renvois	Total des charges financières VI	8 561	6 318
	Résultat financier (V-VI)	-8 017	-6 304
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V+VI)	52 628	121 354
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 182	1 547
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 408	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	19 590	1 547
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	46 809	12 709
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 529	7 428
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	58 338	20 138
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-38 748	-18 591
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits ((I)+(II)+(V)+(VII)+(XI)) XIII		2 946 713	3 236 132
Total des charges ((II)+(IV)+(VI)+(VIII)+(X)+(XII)) XIV		2 932 832	3 143 369
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		13 880	102 762
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		130 160	131 120
Bénévolat			
Prestations en nature		130 160	131 120
Dons en nature			
Charges		130 160	131 120
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		130 160	131 120
Personnel bénévole			



ADELIE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1. Evénements principaux.....	3
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	3
1.2.1. Changement de méthode d'évaluation.....	3
1.2.2. Changement de méthode de présentation.....	3
2. Informations relatives au bilan.....	4
2.1. Actif.....	4
2.1.1. Tableau des immobilisations	4
2.1.2. Tableau des amortissements	4
2.1.3. Immobilisations incorporelles	5
2.1.3.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	5
2.1.3.2. Modes d'amortissement.....	5
2.1.4. Immobilisations corporelles	5
2.1.4.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	5
2.1.4.2. Modes d'amortissement.....	6
2.1.5. Immobilisations financières.....	6
2.1.5.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	6
2.1.5.2. Immobilisations financières	6
2.1.6. Evaluation des stocks.....	6
2.1.7. Créances.....	7
2.1.7.1. Créances cédées – Loi Dailly.....	7
2.1.7.2. Actif circulant – dépréciation.....	8
2.1.8. Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques.....	8
2.1.9. Charges constatées d'avance.....	9
2.2. Passif.....	10
2.2.1. Fonds associatifs	10
2.2.1.1. Fonds propres.....	10
2.2.1.2. Autres fonds associatifs.....	10
2.2.2. Provisions pour risques et charges	11
2.2.3. Etat des dettes	12
2.2.4. Charges à payer.....	13
2.2.5. Produits constatés d'avance.....	13
3. Informations relatives au compte de résultat.....	14
3.1. Ventilation des produits d'exploitation.....	14



3.2.	Détail des « Matières premières et autres approvisionnements »	14
3.3.	Ventilation de l'effectif moyen.....	14
3.4.	Contributions volontaires en nature	15
4.	Autres informations.....	16
4.1.	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	16
4.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	16

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-07 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

1.2.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.2. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations : Acquisitions de l'exercice	Diminutions : Cessions de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	28 068 €	1 200 €	-	29 267 €
Constructions	14 642 €	-	-	14 642 €
Autres immobilisations corporelles	246 474 €	27 491 €	-	273 965 €
Immobilisations financières	4 821 €	-	-	4 821 €
Total	294 004 €	28 691 €		322 695 €

2.1.2. Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Amort Logiciels	17 685 €	4 491 €	-	22 176 €
Amort Constructions	2 860 €	1 464 €	-	4 324 €
Amort. Autres immobilisations corporelles	203 735 €	28 157 €	-	231 892 €
Total	224 280 €	34 112 €		258 392 €

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1. Principaux mouvements de l'exercice

Les principaux mouvements de l'exercice sont :

- Achat d'une licence informatique pour 1 200 €

2.1.3.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 ou 3 ans

2.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1. Principaux mouvements de l'exercice

Les mouvements principaux des immobilisations corporelles sont les acquisitions suivantes :

- De l'aménagement de panneaux extérieurs pour 9 492 €
- Du matériel informatique pour 3 991 €
- Du mobilier pour 14 001 €

2.1.4.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ou 4 ans
Matériel téléphonique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ou 10 ans

2.1.5. Immobilisations financières

2.1.5.1. Principaux mouvements de l'exercice

Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice 2018.

2.1.5.2. Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions	3 662 €
Actions « autonomie et solidarité »	1 143 €
Parts sociales	15 €

2.1.6. Evaluation des stocks

Non applicable.

2.1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Personnel et comptes rattachés	12 €	12 €	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 597 €	13 597 €	
	Etat et autres collectivités publiques (confère note 2.1.8)	1 790 730 €	1 790 730 €	
	Groupe			
	Débiteurs divers	11 777 €	11 777 €	
	Charges constatées d'avance	11 849 €	11 849 €	
	TOTAUX	1 827 965 €	1 827 965 €	

2.1.7.1. Créances cédées – Loi Dailly

Pour bénéficier d'une ligne d'avance Dailly, les subventions à recevoir de la DIRECCTE au titre du FSE 2015 ont été cédées à la Caisse d'Epargne pour 250 000 €. Celles au titre du FSE 2016 ont été cédées en juillet 2017 à la Caisse d'Epargne pour 200 000 €.

En 2018, la subvention FSE au titre de 2015 a été perçue ce qui rapporte le montant mobilisé à 200 000 €.

2.1.7.2. Actif circulant – dépréciation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2018 s'élèvent à 14 188 € et concernent la subvention apprentissage de 2015.

2.1.8. Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

Les produits à recevoir sont composés des soldes de subventions à recevoir suivantes :

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	Échéances à		
					moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
FSE - IEJ 2017	132 559			132 559	132 559		
FSE - IEJ 2018 (1)	190 974			190 974	190 974		
Etat - DIRECCTE G.J 2018 (2)	332 064			332 064	332 064		
OI commun - 2015	49 593			49 593	49 593		
OI commun -2016	48 600			48 600	48 600		
OI commun -2017	53 654			53 654	53 654		
OI commun -2018 (3)	86 429			86 429	86 429		
Conseil Régional - 2015	28 788			28 788	28 788		
Conseil Régional - 2017	10 962			10 962	10 962		
Conseil Régional - 2018	30 308			30 308	30 308		
Conseil Général - 2018	4 000			4 000	4 000		
Communes	33 261			33 261	33 261		
Divers	6 863			6 863	6 863		
				-			
FSE - 2015		91 100		91 100	91 100		
FSE - 2016		96 290	100 695	196 985	196 985		
FSE - 2017		32 000	72 320	104 320	104 320		
FSB - 2018 (4)			83 570	83 570	83 570		
FSE FEDER - 2018 2019		125 502		125 502	125 502		
Conseil Départemental - 2016 2018		-	16 125	16 125	16 125		
Conseil Régional - 2016		-	33 800	33 800	33 800		
Conseil Régional - 2018		-	10 400	10 400	10 400		
MEL - 2018		12 264	-	12 264	12 264		
MEL - Fabrique d'entreprendre		40 000	-	40 000	40 000		
Mons-en-Barœul - 2017		6 919	9 900	16 819	16 819		
MIE - Roubaix 2017		9 000	-	9 000	9 000		
MIE - Roubaix 2018		5 650	-	5 650	5 650		
Total	1 008 055	418 725	326 810	1 753 590	1 753 590	-	-

Créances au titre des activités de la Mission Locale :

(1) La subvention IEJ est valorisée sur la base de 91,89% des dépenses engagées au titre de l'exercice 2018 conformément à la convention. Les dépenses de masse salariale incorporent les charges de remplacement des titulaires absents et figurant au budget prévisionnel 2018.

Le montant de la subvention au titre de l'exercice 2018 s'élève à 190 974 €.

(2) Le produit à recevoir au titre du dispositif Garantie Jeune 2018 a été évalué en estimant le mérite diminué des acomptes reçus. Le mérite au titre de 2018 a été déterminé de la manière suivante :

- Nombre de jeunes entré dans le dispositif : 486 jeunes (objectif de la convention = 180)
- Montant du financement acquis pour entrée dans le dispositif :
 $486 \times 1\,600 \text{ €} \times 80\% = 622\,080 \text{ €}$
- Montant du financement acquis pour acte de reporting :
 $486 \times 1\,600 \text{ €} \times 9\% = 69\,984 \text{ €}$

Total estimation du financement acquis = 692 064 €

Compte tenu des acomptes perçus au titre de l'exercice, le solde à recevoir est de 332 064 €.

(3) Subvention OI commun : Il s'agit de la quote-part FSE à destination du dispositif PLIE et devant être reversé par l'organisme intermédiaire commun.

Créances au titre des activités du PLIE et de la MDE :

(4) Les demandes de financement au titre du FSE pour l'exercice 2018 sont encore en phase d'instruction à ce jour, et de ce fait les conventions ne sont pas encore signées (ou sont en cours de signature). Le montant comptabilisé correspond aux dépenses engagées qui seront présentées dans le bilan des actions.

2.1.9. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Leur montant pour l'exercice se monte à 11 848 €.

2.2. Passif

2.2.1. Fonds associatifs

2.2.1.1. Fonds propres

Les fonds associatifs sans droit de reprise correspondent aux "subventions d'investissement non renouvelables" pour lesquelles le financeur ne peut plus exercer de droit de reprise.

Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré	-	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-	-
Apports sans droit de reprise	76 224 €	-	-	76 224 €
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	25 808 €	-	-	25 808 €
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Réserves indisponibles	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves d'investissement	-	-	-	-
Autres réserves ⁽²⁾	344 047 €	-	-	344 047 €
Report à nouveau	-197 218 €	103 429 €	-	-93 789 €
TOTAL	248 861 €	103 429 €		352 290 €

⁽¹⁾ Les subventions sont maintenues en fonds associatif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

2.2.1.2. Autres fonds associatifs

Néant.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
<u>Provisions pour risques</u>	-	-	-	-
<u>Provisions pour charges</u>	-	-	-	-
Provision d'indemnité de départ à la retraite	78 014 €	11 530 €	6 408 €	83 136 €
Provision pour précarité	-	-	-	-
TOTAL	78 014 €	11 530 €	6 408 €	83 136 €

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues pour la provision d'indemnité de départ à la retraite :

- Taux d'actualisation : 1.48% ;
- Age de départ à la retraite : calculé sur l'âge de départ standard
- Taux moyen de charges sociales : 50%
- Une table de turnover : statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (activités d'administration publique)
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles

2.2.3. Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit	307 433 €	307 433 €		
Emprunts et dettes financières divers (1)	310 000 €	310 000 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	317 073 €	317 073 €		
Personnel et comptes rattachés	156 507 €	156 507 €		
Sécurité sociale et autres organismes	218 336 €	218 336 €		
Etat et autres collectivités publiques	20 696 €	20 696 €		
Dettes sur immo. & comptes rattachés				
Autres dettes	26 075 €	26 075 €		
Produits constatés d'avance	93 251 €	93 251 €		
TOTAL	1 449 372 €	1 449 372 €		

- (1) Avance de la ville de Mons en Baroeul pour 60 000 € et avance de la ville de Villeneuve d'Ascq pour 250 000 €.

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	155 009 €
Charges sociales provisionnées	80 605 €
Charges fiscales provisionnées	13 951 €
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	30 777 €
Personnel	-
Organismes sociaux	55 991 €
Autres charges fiscales	6 745 €
Divers	151 €
TOTAL	343 229 €

2.2.5. Produits constatés d'avance

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant fin d'exercice
FUJIFILM – Convention de Revitalisation - 2011-2014, pour le règlement des « prestations » externes en 2015	10 500 €	10 500 €
Subvention Conseil Départemental 2016-2018 (PLIE) (montant total de la convention : 241 875 €)	80 625 €	
Subvention MEL Fabrique Entreprendre 2018-2019		20 000 €
Subvention FEDER FSE MEL 2019		62 751 €
TOTAL	91 125 €	93 251 €

Pour ce qui concerne la Convention de Revitalisation FUJIFILM (initialement de 40 000 €, et dont seuls 29 500 € ont été dépensés entre mai 2011 et décembre 2015), le produit constaté d'avance permettra d'équilibrer les derniers 10 500 € de dépenses en 2018, malgré une date de fin de convention au 10/05/2014.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Ressources propres (refacturation)	-
Subventions	2 791 232 €
Reprise de provision & transfert de charges	135 125 €
Autres produits	220 €
TOTAL	2 926 578 €

Les reprises de provision et transferts de charges sont essentiellement composées de :

- Aides d'Etat CNASEA : 18 k€
- Aides d'Etat service civique ASP : 51 k€
- Remboursements de prévoyance : 29 k€
- Remboursements Uniformation : 24 k€

3.2. Détail des « Matières premières et autres approvisionnements »

Ce poste contient les éléments suivants :

• Chauffage et électricité :	22 k€
• Petit matériel :	6 k€
• Fournitures administratives :	<u>8 k€</u>
Total :	36 k€

3.3. Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié en ETP
Cadres	6,00
Non cadres	57,5
	63,50

3.4. Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N-1	Montant N
Mise à disposition de personnel	-	-
Mise à disposition de locaux	131 120 €	130 160 €
	131 120 €	130 160 €

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés par la ville de Villeneuve d'Ascq.

4. Autres informations

4.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 360 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	-
Honoraires totaux	24 360 €